

Rennes le 14/11/2022

Direction adjointe veille et sécurité sanitaires
Département veille et vigilances

Affaire suivie par : Dr Angelo SOSSOU
Tél. : 0974500009
Mèl. : ars-bretagne-veille-sanitaire@ars.sante.fr

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A DES CAS DE PEDICULOSE (POUX)
ECOLE SAINTE ANNE de LANDAUL (56690)**

Des cas de pédiculose du cuir chevelu (poux) ont été signalés au sein de votre école.

La pédiculose du cuir chevelu est une affection bénigne qui se transmet avant tout directement par contact, mais aussi en cas d'utilisation successive, à bref intervalle de temps, par les peignes et brosses, voire les bonnets, écharpes et manteaux... La maladie se manifeste par des démangeaisons, plus particulièrement au niveau des tempes, autour des oreilles et de la nuque et le diagnostic est affirmé par la mise en évidence de poux et/ou de lentes vivantes par examen visuel en s'aidant d'un peigne fin.

Les élèves atteints doivent être traités par des produits efficaces (voir fiche conseils en pièce jointe), ainsi que, en même temps, les autres membres de leur famille présentant des poux et/ou des lentes.

Un produit efficace à la fois sur les poux et les lentes, disponible en pharmacie, doit être utilisé pour le traitement, en respectant bien les consignes d'application. Le traitement doit être systématiquement répété 8 à 10 jours plus tard (2^e application).

Le jour du 1^{er} traitement, les bonnets, écharpes, manteaux à capuche et cols, chouchous, élastiques et accessoires à cheveux, peignes et brosses, literie (taies d'oreiller et draps...) doivent être lavés à 60° ou mis 4 jours de côté dans des sacs fermés ou jetés (peignes et brosses à cheveux).

Il n'y pas lieu d'entreprendre de traitement préventif et en cas de doute, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Si le diagnostic de pédiculose est établi, il conviendra d'en informer l'école.

Docteur Angelo SOSSOU

Médecin de santé publique